



Locataire a déménagé sans me prévenir

Par **adintc**, le **07/12/2013 à 23:55**

Bonjour,

Mon locataire m' a donné son congé dans les règles, m'a payé les 3 mois de préavis et a déménagé sans me prévenir et sans me rendre les clés.

Il est spécifié dans le bail qu'il ne peut déménager sans me prévenir et que j'ai le droit de faire visiter l'appartement à de futurs locataires.

Or je n'ai pas les clés et je ne sais pas où il a déménagé. Sans doute il ne veut pas que je loue l'appartement pendant la période qu'il a payée. Il n'a pas fait d'état des lieux.

Je voudrais avoir la possibilité de faire visiter cet appartement.

Que faire légalement?

Par **Philp34**, le **08/12/2013 à 07:42**

Si je puis vous être utile....

Bonjour,

Si vous ne pouvez faire grief à votre locataire de vous remettre les clés qu'au terme de son bail, il n'en demeure pas moins vrai qu'il en est tout autrement pour ce qui concerne les visites du logement aux candidats, que combien même vous auriez un double des clés du logement, il vous est interdit d'y pénétrer sans sa présence ou pour le moins sans son accord.

Votre locataire a déménagé, il lui fallu sans doute qu'il opère à son changement d'adresse à la Poste.

Ecrivez-lui par LRAR lui faisant part de vos observations et gardez copie. Et attendez.

Pour ma part, je ne vois pas d'autres solutions.

Salutations.

Par **janus2fr**, le **08/12/2013 à 11:58**

[citation]Il n'a pas fait d'état des lieux. [/citation]

Bonjour,

Difficile de comprendre dans votre message si le préavis est terminé ou pas. Car s'il n'est pas terminé, le locataire est toujours locataire en titre et l'état des lieux ne sera fait que le dernier jour du préavis, sauf si c'est le locataire qui souhaite le faire plus tôt.